

Votre facture

Visiteur : Adresse : Date : 2019/03 Matricule : a17

Fiche de frais du mois : 2019/03

Etat: Remboursée depuis le 16/02/2019

Montant validé: 3745.00

Date et signature :

Frais forfaitaires: Les frais forfaitaires doivent être justifiés par une facture acquittée faisant apparaître le montant de la TVA. Ces documents ne sont pas à joindre à l'état de frais mais doivent être conservés pendant trois années. Ils peuvent être contrôlés par le délégué régional ou le service comptable

Montants unitaires: Tarifs en vigueur au 01/09/2017

Indemnité kilométrique: Prix au kilomètre selon la puissance du véhicule déclaré auprès des services comptables

- (Véhicule 4CV Diesel) 0.52 € / Km
- (Véhicule 5/6CV Diesel) 0.58 € / Km
- (Véhicule 4CV Essence) 0.62 € / Km
- (Véhicule 5/6CV Essence) 0.67 € / Km

Frais non forfaitaires : Tout frais « hors forfait » doit être dûment justifié par l'envoi d'une facture acquittée faisant apparaître le montant de TVA